



Fédération Sportive et Culturelle de France

## INTERDEPARTEMENTAUX " INDIVIDUEL " REGLEMENT TECHNIQUE

Date de la compétition :

1<sup>er</sup> avril 2007

Lieu de la compétition :

Limite d'engagement : 13 mars 2007

### REGLEMENT :

Les Interdépartementaux " Individuel " ont ouvert aux Jeunesses, Aînées et Poussines selon les critères suivants :

### Catégorie "Individuel"

Ouverte à toutes les Aînées et Jeunesses licenciées et possédant au minimum la 4<sup>ème</sup> étoile (sur justificatif).

Pour s'inscrire en Catégorie " Individuel ", il ne faut pas avoir participé sur les saisons 2005/2006 et en cours :

- Aux Coupes Fédérales.
- Au Championnat Régional Individuel en Catégorie 1 (concours Code FIG).
- A la Coupe Dauge.

Programme : Se référer au programme fédéral - code Catégorie 2 (2006)

Aménagement : Exercice trop court : une déduction de 3 pts est effectuée sur la note finale

- Aux Barres et à la Poutre : pour un exercice de 4 éléments ou moins.
- Au Sol pour un exercice d'une durée < 30 secondes

Barres et Poutre : EGE n°5 devient : Une sortie minimum A FIG ou AFSCF

Norme des agrès : Table de saut = 1m25.  
2 tremplins ou 1 double autorisés pour les Benjamines et Minimes uniquement.  
Poutre = 1m25.

Classement : Catégorie Jeunesses :  
Benjamines Minimes.

Catégorie Aînées :  
Cadettes, Juniors, Seniors et Anciennes.

*F.S.C.F.- C.D.95*

Maison des comités sportifs « Jean Bouvelle »  
106 rue des Bussys -95600 EAUBONNE  
Courriel : cd95-fscf@wanadoo.fr

# Fédération Sportive et Culturelle de France

## **POUSSINES :**

Ouverte à toutes les poussines **licenciées**.

**Programme :** Se référer au programme fédéral Compétition Poussins.  
Chaque gymnaste doit présenter les 4 agrès – pas de formation physique.

Répartition minimale :  
2/5<sup>ème</sup> + 2/4<sup>ème</sup> degrés  
de son choix

Répartition maximale :  
4/5<sup>ème</sup> degrés.

**Classement :** Un classement tout âge confondu sera établi.

## **JUGES :**

### **Pour la Catégorie " Individuel " :**

**Obligation de présenter des juges recyclés par la LIF sur le code FIG 2006**

- 1 à 3 gymnastes : 1 juge
- 4 à 6 gymnastes : 2 juges
- 1 juge supplémentaire par tranche de 5 gymnastes supplémentaires.

### **Attention !**

Chaque association a la possibilité d'engager autant de gymnastes qu'elle le désire à condition d'**avoir des juges** en nombre et **compétents en individuel et recyclés au nouveau code FIG 2006 par la LIF** Si le nombre de juges engagés ne correspond pas au nombre requis, les inscriptions supplémentaires ne pourront être confirmées.

### **Pour les Poussines :**

- **N'inscrire aucun juge en formation 1<sup>ère</sup> année.** (Pour le nombre de juges à engager, se référer à celui de la Catégorie " individuel ")

- **Si la société ne présente aucun juge à l'inscription, l'engagement ne sera pas pris en considération !**
- **Si le jour de la compétition les juges sont absents, la gymnaste (ou les gymnastes) ne sera (ou ne seront) pas classée(s) !**

**En cas de récidive, la société ne concourra pas !**

La commission technique.

*F.S.C.F.- C.D.95*

Maison des comités sportifs « Jean Bouvelle »  
106 rue des Bussys -95600 EAUBONNE  
Courriel : cd95-fscf@wanadoo.fr



# Fédération Sportive et Culturelle de France

## Sol :

1. Une série de 3 éléments acrobatiques identiques ou différents en liaison directe (groupe **3-4-5**)
2. Un élément acrobatique des groupes **4-5** (salto) faisant partie ou non d'une série acro
3. Des éléments acrobatiques dans les 3 sens (**AV, latéral, AR**)
4. Une liaison gymnique de 2 sauts minimum différents appel 1 pied
5. Un saut à l'écart antéro postérieur

**NOTA : un élément peut remplir plusieurs EGE**

## 3. REPETITION :

- Tout élément répété n'est comptabilisé qu'une seule fois en **VD**
- UN élément exécuté en entrée et en cours de mouvement ne reçoit qu'une fois la **VD** mais peut remplir une **EGE**.
- La répétition des éléments ne sera pas pénalisée.

## 4.6 Exercice trop court (pour la Catégorie " Individuel ")

Lorsque l'exercice est trop court, une déduction de **3 points** est effectuée sur la note finale de la manière suivante :

- Aux Barres et à la poutre : pour un exercice de **4** éléments ou moins.
- Au Sol pour un exercice d'une durée < 30 secondes.

A ceci s'ajoutent les déductions effectuées sur la **note B** pour fautes d'exécution, présentation artistique et composition.

*F.S.C.F.- C.D.95*

Maison des comités sportifs « Jean Bouvelle »  
106 rue des Bussys -95600 EAUBONNE  
Courriel : cd95-fscf@wanadoo.fr